## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

## RESTRICTED

TBT/Notif.90.303 11 octobre 1990

Distribution spéciale

## **DOUANIERS ET LE COMMERCE**

Comité des obstacles techniques au commerce

## NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1.	Partie à l'Accord adressant la notification: NOUVELLE-ZELANDE
2.	Organisme responsable: Association néo-zélandaise de normalisation
3.	Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Aspirateurs de poussières et appareils de nettoyage à succion pour aspirer l'eau de lavage.
5.	Intitulé: DZ 6302: Homologation et spécification d'essai - Prescriptions parti- culières pour les aspirateurs de poussières et les appareils de nettoyage à succion pour aspirer l'eau de lavage.
6.	Teneur:
7.	Objectif et justification: Sécurité d'emploi des appareils électriques.
8.	Documents pertinents: DZ 6302, NZS 6300: 1989
9.	Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A préciser
10.	Date limite pour la présentation des observations: 15 novembre 1990
11.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: